

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents : 7
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 4
Votants : 24
- dont « pour » : 24
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/202**OBJET : NATURA 2000 - DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ETUDES AUPRES DE LA REGION PACA.**

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCVU n°2016/9 du 9 juin 2016 autorisant le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEADER) et de l'Etat des financements pour l'animation des sites Natura 2000.

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCVUSP n°2019/140 du 30 juillet 2019 autorisant le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEADER) et de l'Etat des financements pour le renouvellement de la candidature à l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2020/2022 et mise en œuvre des documents d'objectifs.

Considérant que les études naturalistes sont nécessaires à la mise en œuvre des mesures de gestion inscrites dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) ;

Considérant que le coût prévisionnel lié à cette opération (hors frais de structure) est estimé à **40 900 € pour 3 ans** pour les deux conventions d'animation.

Considérant qu'il convient d'approuver le plan de financement de ces études pour la deuxième période d'animation tel que présenté ci-après :

Dépenses**A DEPENSES PREVISIONNELLES - synthèse**

Dépenses	Montant HT en €
1_Prestations de service	40 900 €
2_Dépenses de rémunération	
3_Frais de déplacements	
Formation	
Coûts Indirects (19050 € - 53% FEADER)	
TOTAL PROJET	40 900 €

Recettes**B PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

Financeurs sollicités	Montant HT en €
Etat	19 223,00 €
UE	21 677,00 €
Région	
Département	
Agences de l'eau	
Autre (précisez) :	
Sous-total financeurs publics	40 900 €
Participation du secteur privé (précisez) :	
Sous-total financeurs privés	0,00 €
Auto - financement de la structure animatrice	
TOTAL général = coût du projet	40 900 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 novembre 2019 ;

Le Conseil de Communauté,

Vu les deux appels à projet qui lui sont présentés,

Entendu l'exposé

Après délibéré,

- **SOLLICITE** les concours financiers de l'Etat et de l'Union Européenne au titre des fonds FEADER
- **AUTORISE** la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à cette opération au budget principal de la Communauté dès que les subventions sollicitées seront acquises.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie Vaginay.



